



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

30 mars 2015

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles BLANC, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Martial PERRIER, Jacques RATEL, Christiane MARECHAL, Jean-Jacques PEZERAT, Yvonne MARITANO, Marc SECO, Adeline SEDANO  
Procuration : Fabrice CHAFFARDON à Arnaud BOURGEOIS

La séance débute à 19H45.

### **1 - Approbation du compte administratif 2014**

Le compte administratif 2014 recensant toutes les opérations comptables et budgétaires de l'année 2014 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de fonctionnement : + 200 989.06 €
- Résultat d'investissement : + 1 307 441.20 €, compte-tenu de l'imputation du résultat n - 1 de + 290 370.42 €.

Le résultat de la section d'investissement est conséquent du fait du prolongement des études réalisées pour les projets programmés en 2015.

Compte-tenu des « restes à réaliser » sur investissement d'un montant net de -50 073 €, le résultat global toutes sections confondues de l'exercice 2014 est de + 1 458 357.26 €.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Approbation du compte de gestion 2014**

Le compte de gestion 2014 du receveur municipal (Trésorerie de la Motte Servolex) est conforme au compte administratif de la Commune. Il est adopté à l'unanimité.

### 3 - Affectation du résultat 2014

Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la politique de reversement du résultat du fonctionnement à l'investissement soit 200 989.06 € pour 2014 afin de permettre la réalisation des programmes lancés pour les années à venir.

### 4 - Taxes ménages 2015

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter comme chaque année les taux de l'année précédente de 1%. Ils sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : le taux passe de 9.47 % à 9.56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux passe de 12.48 % à 12.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : le taux passe de 64.37 % à 65.01 %,

### 5 - Vote du Budget Primitif 2015

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour 2015. Celui-ci se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	748 270 €	1 548 173.00 €
Recettes	748 270 €	1 827 675.26 €

La section d'investissement est votée en suréquilibre du fait de la non utilisation du prix de vente de biens immobiliers.

### 6 - Choix d'un maître d'œuvre pour la structure petite enfance

Le conseil prend acte de l'initiation de la procédure pour la recherche d'un architecte afin d'aménager un bâtiment dédiée à la petite enfance au chef-lieu. Cet édifice pourrait également accueillir les activités périscolaires.

Fait à Montagnole,  
Le 13 avril 2015

Le Maire  
Jean-Maurice VENTURINI

